



CONSEIL D'ÉTAT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

N° CE : 61.846  
Doc. parl. : n° 8388/11

## LE CONSEIL D'ÉTAT,

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 11 décembre 2024 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

### Projet de loi

**portant modification:**

**1° de la loi générale des impôts modifiée du 22 mai 1931 («Abgabenordnung»);**

**2° de la loi modifiée du 16 octobre 1934 concernant l'impôt sur la fortune  
(«Vermögensteuergesetz»);**

**3° de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 11 décembre 2024 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'État en ses séances des 8 octobre et 26 novembre 2024 ;

s e d é c l a r e d ' a c c o r d

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 78, paragraphe 4, de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 16 votants, le 20 décembre 2024.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Pour le Président,  
Le Vice-Président,

s. Alex Bodry